



Doc. 14792 Part 1
24 janvier 2019

L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (janvier-décembre 2018) et l'examen périodique du respect des obligations de l'Islande et de l'Italie

Amendement¹ n° 23
Sous-amendement n° 1

déposé par la Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)

Dans l'amendement 23, supprimer les mots « , notamment des entretiens avec les candidats, ».

1. 2019 - Première partie de session

